

---

# *Le renouveau du vignoble ardéchois*

*Guy BOYER*

## UN PEU D'HISTOIRE

On doit mesurer le long chemin parcouru par la viticulture ardéchoise, dans cette longue marche vers la qualité. C'était la conséquence du désastre provoqué par l'invasion du phylloxera à la fin du XIXe siècle. La reconstitution s'établit dans l'urgence avec la consécration des vignes américaines, seules à même de résister à ce fléau. Les hybrideurs ardéchois Couderc, Seibel et Contassot contribuèrent activement à la renaissance du vignoble totalement dévasté en France et en Europe. Dans cette frénésie du manque de vin qui suivit, afin que le peuple ne se souleva point, les pouvoirs publics prirent des mesures coupables qu'il sera difficile de réprimer ou interdire. C'est ainsi que pouvait être pratiqué le mouillage des vins, l'utilisation du sucre de betterave, l'importation massive de raisins secs, la distillation de fruits. L'Etat encouragea l'implantation de vignobles en Algérie, qui se situait déjà par des importations massives, neuf millions d'hectolitres en 1914, voire le double à la veille de l'indépendance de l'Algérie.

C'est ainsi que de très grandes compagnies vinicoles se développèrent, bousculant le petit commerce métropolitain, façonnant le palais du consommateur petit à petit par le biais d'une offre nouvelle offerte à bas prix des vins de coupage où se retrouvaient pour une part les vins issus de vignes à gros rendement du midi de la France, associés à ceux plus alcoolisés d'Algérie.

Une situation regrettable qui allait durer deux tiers de siècle. Une situation désastreuse pour cette classe de vins dits de consommation courante.

L'inversion de cette fâcheuse tendance demandera de la part des viticulteurs du sud de l'Ardèche, une constance dans les efforts, incroyable, à la limite du possible. Celle de tout arracher et tout replanter. Ils l'ont fait en cette terre, qui certes avait déjà bien servi, mais prête après quelques égards pour un nouveau départ.

Il est intéressant de souligner quelques dates significatives au niveau de la législation viticole, suite à la reprise en main des services de l'Etat, après l'instauration du Code du Vin.

A l'Assemblée nationale, le 24 décembre 1934, une loi est votée, qui en son article 6 prévoit l'instauration d'une liste de cépages « *interdits produisant des vins grossiers* ». Sur cette liste de cépages prohibés apparaissent six cépages cultivés en Ardèche : Noah, Isabelle, Othello, Herbemont, Jacquez et Clinton, ces deux derniers très présents en Cévennes ardéchoises. Cependant les viticulteurs des marges ne s'en laisseront pas compter, ils arracheront très peu et en profiteront même pendant la dernière guerre, où le besoin de vin se faisait sentir. Puis avec la reconstruction du vignoble, l'abandon de la vigne en certains secteurs, la déprise comme on disait, réduiront le rôle de ces cépages.

## L'ère et la gloire des cépages hybrides

La pénurie de vin pendant la dernière guerre de 1939-40 valut ses heures de gloire aux cépages hybrides ; et cela grâce à la proximité des grands hybrideurs que furent Georges Couderc, Albert Seibel et Eugène Contassot.

Dans les années 1950, on distinguait certains hybrides très répandus en Ardèche, et ailleurs, parmi les cépages rouges le Couderc 7120 qui sera cultivé jusqu'à la fin de l'épopée des hybrides. Cépage noir, il dépassait



Le 7120

facilement 100 hectolitres à l'hectare dans le Midi. Il était reconnu comme régulièrement productif, rustique, résistant aux différentes maladies de la vigne ; il fut l'un des cépages noirs préférés des viticulteurs, malgré sa maturité dite de troisième époque, le réservant aux seules parties méridionales. Un peu plus tard viendra le Couderc 13, très cultivé en Ardèche et dans le Gard.

Quelques contrées comme Alba, Valvignières en feront leur cépage de base jusqu'aux années 1960. Une obtention de Seibel connut une certaine vogue, ce fut le 7053, aux grappes compactes, raisin noir de consistance pulpeuse, d'un vin acceptable sans plus et de conservation hasardeuse. Il s'en planta des quantités considérables, jusqu'en Hongrie, car il résistait bien aux froids continentaux. Un autre cépage noir fut planté par la suite, venant d'un obtenteur du nord de la Drôme, le Seyve Villard 7120, à avoir obtenu auprès de l'Institut des vins de consommation courante, la classification « autorisé avec astérisque », les autres hybrides étant classés « tolérés » avec une date d'arrachage fixée.

Les années immédiates de l'après-guerre sont si-

gnificatives quant à l'évolution du vignoble. En 1948 par exemple on relève l'influence de la sécheresse qui amenuise en France la récolte. Pour faire face à cette pénurie le gouvernement reporte les mesures destinées à éliminer les vins inférieurs fixés par le statut viticole (il était de 8°), le degré des vins de coupage, les vins de cépage prohibés, la suppression des prestations viti-ques. Et puis en 1955, c'est la crise viticole en France et le poids énorme de la récolte en Algérie, supérieure à 17 millions d'hectolitres.

Le gouvernement a pris des décisions par des arrachages volontaires primés et envisagé des arrachages obligatoires.

En 1957 lors d'une assemblée à Bourg-Saint-Andéol, l'emblématique Baron Le Roy de Boiseaumarie fondateur de l'appellation AOC Côtes du Rhône, fait une déclaration prémonitoire. Il stigmatise le règne de la qualité « *Il y a trop de vin et pas assez de bon vin* ».

A partir de 1959 on voit poindre la menace à répétition sur les cépages hybrides tolérés. Les manifestations de rues, les motions, les barrages de routes n'ont reçu aucune suite favorable de la part des pouvoirs publics.

La crise viticole perdure. En 1966 lors d'une assemblée des caves coopératives à Lablachère, les dirigeants de l'agriculture tous unis, évoquent le regroupement futur des producteurs et caves coopératives face au marché en surproduction handicapé par les accords d'Evian sur l'Algérie, dont il faut écouler les vins. On évoque aussi la nécessité de rénover le vignoble ardéchois en proie à des plantations illicites, mises en exergue par les services des contributions indirectes qui ont engagé de sévères poursuites dans le sud de l'Ardèche.

Le directeur départemental de l'agriculture, M. Ramus, déclare que le dossier viticole est le plus difficile de tous les problèmes du département de l'Ardèche.

### PREMIERES REFLEXIONS SUR LE RENOUELEMENT DE L'ENCEPAGEMENT

En 1964 la Chambre d'Agriculture crée la commission technique de sélection de la vigne pour coordonner l'ensemble des opérations de sélection de greffons de vigne ayant pour but de fournir aux viticulteurs ardéchois de plants sélectionnés et fiables.

Les groupements de vulgarisation agricole avec leurs conseillers techniques sont ainsi chargés en collaboration avec les organismes nationaux comme avec les pépiniéristes associés à cette entreprise de la conduite concrète des différentes opérations, sous la houlette de Louis Délichère, responsable viticole délégué et membre élu de la Chambre d'Agriculture.

Il serait illusoire de croire que l'entrée en scène de la Chambre d'Agriculture par un coup de baguette magique ait envoyé aux oubliettes, pour ce qui concerne, la viticulture, les vieilles habitudes qui gravitent autour de la production de vin de coût moindre. Il suffit de relire les programmes de travail de ces groupements de vulgarisation, comme celui par exemple de Villeneuve-de-Berg, où un cépage blanc de deuxième époque à grappes compactes et petites baies, présenté



*A Vinezac en 2008*

alors comme repoussant bien après une gelée : le gel ou l'autre préoccupation du vigneron. Les plants hybrides ont leurs adeptes. Il faudra parlementer encore quelque temps, pour voir se dessiner un langage commun. Ce langage existe déjà entre les conseillers et leurs responsables et les services de Privas. De façon schématique, il est possible d'avancer qu'entre 1880 et 1950 pratiquement tout ce qui s'appelait progrès en viticulture passait par les hybrideurs d'Aubenas soit avec leur cépages hybrides nouveaux, soit avec leurs porte-greffes qu'ils proposaient dans leurs catalogues aux viticulteurs, le tout diffusé par les revues spécialisées patronnées par le ministère de l'Agriculture et autres organismes. A ce moment-là en Ardèche du sud, les vignes greffées en cépages vinifères brillaient par leur absence ou par un état sanitaire déplorable avec un grand nombre de plants malades, virosés ou coulards, terme utilisé pour désigner un plant qui ne produit que de façon irrégulière.

En 1950 un nouvel ingénieur, Robert Dutrut (1914-2000), originaire du Jura, formé à l'École nationale d'Agriculture de Rennes, arriva en Ardèche à la direction des services agricoles. Il deviendra peu après directeur du foyer de progrès agricole à Aubenas et au centre de formation du Pradel. Depuis la guerre il occupait un poste similaire à Vesoul, mais pour des raisons climatiques le firent postuler en direction du Sud, en Ardèche.

Les services agricoles avant 1960 s'occupaient de développement agricole par le biais de techniciens locaux appelés vulgarisateurs. Ce sont eux qui créèrent les premiers Centres d'Études Techniques Agricoles (CETA). Le ministère ne cherchait pas à quadriller tout le territoire, faute de moyens sans doute, mais à l'inverse choisissait avec soin les secteurs avant d'intervenir, et ce essentiellement en fonction de la qualité des relais locaux, c'est-à-dire des hommes qui étaient convaincus, motivés, susceptibles de devenir de bons animateurs, de bons messagers.

Robert Dutrut à côté de ses cours dans différents centres : Le Pradel, Lablachère, Saint-Péray, passionné par la vigne, se mit en recherche de parcelles de vinifères : Grenache et Cinsault, surtout, au début. Dès 1955 il se lia avec un viticulteur de Saint-Remèze, Léon Bru-

nel, également pépiniériste, convaincus tous les deux que le temps des restrictions passées, il faudrait bien un jour sortir de cette situation. Après avoir repéré les vignes les moins dégradées, ils firent une sélection rigoureuse destinée donc à fournir de précieux greffons pour l'obtention de nouveaux plants. Ils commencèrent un long travail de prospection avec le cépage présent sur place : le Grenache qui avait réputation d'être coulard, dans une indifférence encore quasi-générale. Dès leurs premiers résultats, après plusieurs années de sélection où n'étaient retenus comme producteurs de greffons que les pieds de vignes qui avaient produits chaque année, les viticulteurs du secteur portèrent un autre regard vis-à-vis de ce travail.

Un centre d'études techniques put voir le jour en 1957. Il comprenait les deux entités de Saint-Remèze et Orgnac, qui propulsèrent avec le concours de Robert Dutrut une idée géniale, celle de mettre en place une expérimentation rigoureuse, de portée nationale, en y associant les instituts techniques nationaux, sans oublier la chaire d'agriculture de l'École nationale de Montpellier. Dans cette action en fait, les viticulteurs locaux adhérents aux centres d'études, se trouvaient ainsi très directement intégrés. Ce sont eux qui exigeaient pour les différents cépages choisis des sélections avec des aptitudes propres à leur mode de conduite local, c'est-à-dire assez vigoureux pour une conduite en gobelet. A ce moment-là ils ne voulaient pas entendre parler de vignes palissées sur fil de fer.

Le partenariat le plus fructueux pour le sud de l'Ardèche fut réalisé par l'Institut national des Appellations contrôlées basé à Valence. Ce dernier avait déjà conduit des travaux de sélection pour les zones de Cornas et l'appellation Saint-Joseph avec l'inimitable Syrah. M. Deschaux son directeur ne tarissait pas d'éloges à



*Vendanges à Vinezac*

son sujet, ne manquant pas à chaque occasion de rappeler combien était grand l'aspect améliorateur de ce cépage local. C'est lui qui ramena de Gervans les précieux greffons sélectionnés par ses soins, à savoir vigoureux et productifs pour cette vigne expérimentale de Saint-Remèze. Le greffage fut effectué en 1957 sur des porte-greffes au nombre de cinq afin de pouvoir les comparer, mis en place l'année précédente. La réussite au greffage fut totale. Même chose pour les quatre autres cépages de l'expérimentation, tous figurant

Première par le nombre d'exploitations concernées (1 040), plus gros potentiel économique, dominant largement la SAU des cultures permanentes (10 800 ha), la viticulture reste un secteur fort de l'agriculture ardéchoise. Les exploitations spécialisées dans l'activité viticole détiennent plus de 80% de la surface des vignes (9 100 ha).

Les exploitations viticoles ardéchoises se sont engagées dans une démarche de qualité en restructurant plus de 70% de leur vignoble et en s'orientant, dans une très large majorité, vers des vins d'appellation IGP\*. Ce segment, essentiellement concentré dans le sud du département, concerne plus des deux tiers du vignoble ardéchois (6 400 ha, soit 2% de plus qu'en 2000) et représente plus de 70% de la récolte totale. De leur côté, les AOP\*\* (Côtes du Rhône et Côtes du Vivarais) représentent un peu plus du quart de la surface des vignes, tandis que les vins sans indication géographique ont aujourd'hui pratiquement disparu.

\* AOP : appellation d'origine protégée.

\*\* IGP : indication géographique protégée.

Sources : Recensement agricole 2010 - UVICA (Union des Vignerons des Côteaux de l'Ardèche).

sur la liste de ceux utilisés dans l'appellation Côtes du Rhône, le Grenache, le Cinsault, le Plant droit, sauf un la Dame noire, à raisins noirs, originaire reconnu et apprécié dans l'appellation Cahors, qui se montra assez vite mal adapté aux conditions de culture de Saint-Rème caractérisées par la sécheresse.

Par contre les autres cépages, année après année, prouvent la qualité obtenue et le bien fondé de cette expérimentation de portée nationale mise en place chez Léon Brunel par Robert Dutrut : plus de dix mille personnes sur une douzaine d'années viendront visiter cette parcelle de 60 ares mise ainsi, en quelque sorte, la disposition du ministère de l'Agriculture. Des viticulteurs par cars complets viendront de tous les départements du sud, des Pyrénées-Orientales au Var, accompagnés de leurs techniciens, de leurs cavistes, mais aussi de chercheurs, de professeurs avec leurs élèves des grandes écoles d'agriculture.

L'expérimentation ne se limita pas à comparer les cépages entre eux, ni ceux-ci selon leurs porte-greffes en mesurant le poids, le degré ou l'acidité de ces différents groupes de vignes. Le viticulteur Léon Brunel vinifia dans sa propre cave. Chaque cépage fit l'objet d'une vinification séparée suivie de différentes dégustations dans le temps. C'est le docteur Philippe Dufay, du domaine de Nalys à Châteauneuf-du-Pape qui encadra ce travail et qui apporta toutes les compétences nécessaires d'une part et toute la notoriété incontestée d'autre part.



*La cave coopérative de Lussas à ses débuts*

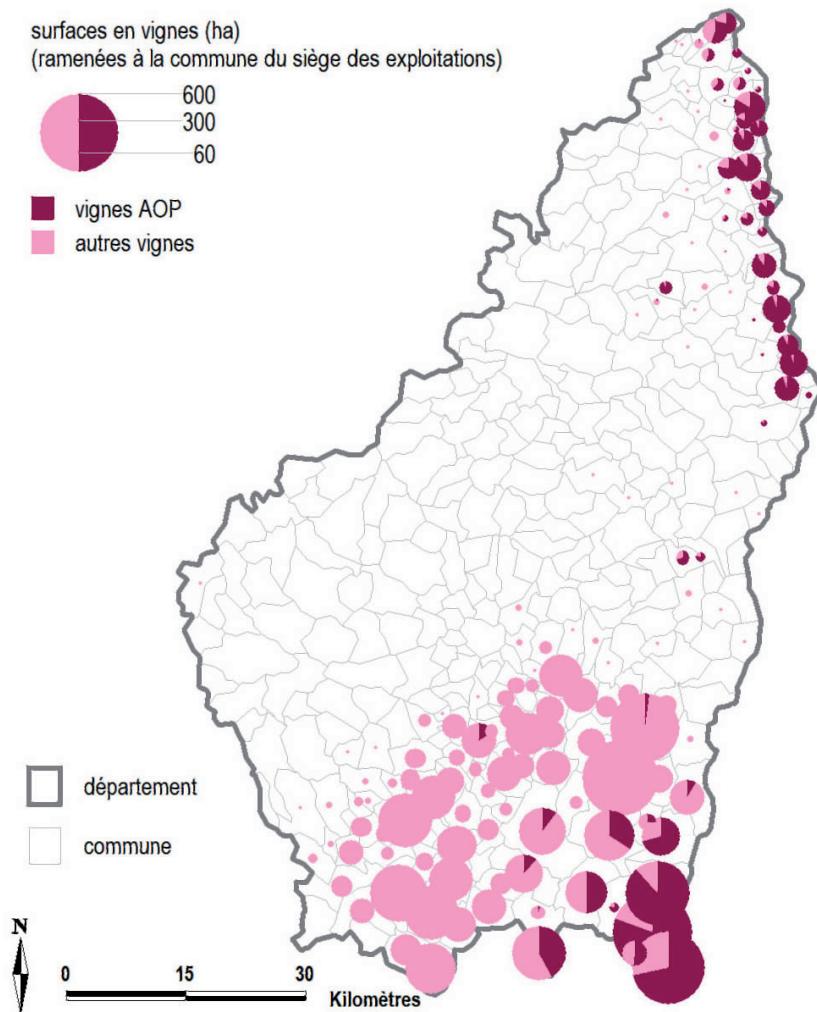
C'est fort justement que tous les travaux de Robert Dutrut et Léon Brunel sont entrés dans la mémoire collective. Ils ont démontré qu'il était possible de cultiver autre chose que des hybrides avec des résultats aussi concrets. Il sera possible de faire évoluer non pas de façon rapide, mais à un bon rythme tout de même, la viticulture ardéchoise. Parce que les bases, c'est-à-dire la fourniture de plants sélectionnés en quantité suffisante, les équipements nécessaires dans les caves coopératives ou privés, les œnologues, les commerciaux, le système pourrait-on dire ne sont pas encore en place. La construction de cette viticulture se fera par touches successives et presque une génération humaine ne sera pas de trop pour atteindre de tels objectifs.

### **APRES LA DECOUVERTE, LE CADRE ET L'ACTION UN MENEUR D'HOMMES : LOUIS DELICHERE**

Toute révolution, puisque cela en est bien une, porte en elle ses meneurs d'hommes d'une part et d'autre part son visionnaire, celui qui voit les choses sur une période de trente ans ou plus, celui qui oriente et coordonne, garde le cap et surtout en porte et représente l'esprit à chaque instant, en tout lieu, en toutes circonstances. Cet homme, viticulteur à Grospièrres, s'appelait Louis Délichère. Il était tout simplement persuadé, faisant partager sa grande certitude, qu'à côté des vins des grandes appellations françaises, il y avait une place pour des vins autres, plus souples, plus légers, plus fruités, avec un marché possible, et qui permettrait d'apporter un revenu décent aux viticulteurs. Et partant de là, pour réussir, qu'il faudrait impérativement et à la même cadence avancer sur trois fronts à la fois avec les moyens existants :

- au niveau des vignerons, avec la fourniture de plants de qualité et toute l'animation technique nécessaire ; ce fut le rôle des groupements de vulgarisation agricole de la Basse-Ardèche. Louis Délichère représentait ces groupes à la Chambre d'agriculture,

- au niveau des caves coopératives, avec la vinification des cépages de qualité, leur élevage et leur mise sur le marché : c'était la Fédération des Caves Coopé-



ratives et son président Roger Champetier qui s'occupa de ce chantier. En 1967, il était le président fondateur de l'UCOVA (Union des Caves Coopératives de l'Ardèche),

- au niveau des organisations gravitant autour du syndicalisme agricole, Raymond Manent en fut le responsable. Il présida la cave coopérative de Vinezac, qui à ce moment-là regroupait une production de 15 à 18 000 hectolitres, malgré une production de raisins de table surtout à base de muscat de Hambourg, très importante, dominante même dans certaines exploitations.

Ces trois hommes partageaient la même idée et s'engageaient dans ce même combat où vinrent les rejoindre la plupart des responsables de groupements de vulgarisation agricole, ou de leurs commissions viticoles comme les caves coopératives, au fur et mesure de leur implication et de leur engagement dans la recherche de la qualité.

#### **TEMOIGNAGE DE HENRI VENDRAN conseiller agricole à la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche de 1963 A 1998**

« Pendant la période troublée de la Guerre de 1939-1945 la production nationale ne dépassa pas 35 à 40 millions d'hectolitres. La production ardéchoise atteignit à

peine 600 000 hl en 1944. Le potentiel viticole était particulièrement affecté. A la fin de la guerre, beaucoup de régions de France essayèrent de remédier à ce manque de production en ayant recours aux hybrides, cépages rustiques, productifs et résistants aux maladies. L'Ardèche, patrie des hybrideurs Couderc et Seibel, ne fut pas en reste. Dès la fin de la guerre, des propagateurs enthousiastes s'organisèrent pour encourager la reconstitution du vignoble en faisant appel massivement aux hybrides.

Avec des arguments convaincants ; rendement, résistance aux maladies, au gel, de nombreux viticulteurs ardéchois se tournèrent vers ces cépages « miracles » et dans certaines communes prit forme un vignoble à dominante hybride.

A la fin des années 50, le vignoble hybride de Basse Ardèche s'était stabilisé sur les variétés suivantes :

- en rouge, 7053 Seibel, précoce, 18315 Seyve Villard, mi-tardif, « l'as des rouges », 7120 Couderc, tardif,
- en blanc, 12375 Seyve Villard, mi-tardif, Couderc 13, tardif.

On trouvait ces plants soit sous forme de producteurs directs, soit greffés sur 5 BB, le plus souvent. La commercialisation se faisait à partir des courtiers en vins locaux qui ve-

naient acheter à la cave coopérative ou en cave particulière, pour le compte de négociants expéditeurs. Le vin était transporté par camion citerne puis livré aux « grandes maisons » qui élaboraient un type de vin de table à partir de savants coupages avec des vins d'Algérie appelés « vins médecins ». Ces derniers, à haut degré, étaient coupés avec nos productions à faible degré.

#### **1960-1970 : le grand virage**

L'indépendance de l'Algérie en 1962 est un fait d'importance. Les vins d'Algérie à haut degré qui bonifiaient les vins ardéchois étaient appelés à disparaître. Comment ferait-on pour vendre nos vins à bas degré ? Une minorité de responsables viticoles ardéchois avaient pris conscience de ce problème. L'évolution aidant, le consommateur à l'avenir choisirait des vins de meilleure qualité.

#### **L'avenir agricole d'une région, la vision d'un homme**

Louis Délichère prit conscience du problème au début des années 60 : « Anticiper pour ne pas se réveiller trop tard ». Abandonner peu à peu les vins ordinaires et produire, comme il disait, « des vins agréables à boire ». Sans cette démarche, c'était peut-être voir un jour

le déclin de la viticulture et donc de toute une région.

Cette vision à long terme, « cette belle idée de changement », il fallait la faire comprendre, la faire admettre, puis convaincre. Il savait que la tâche serait rude : changer un encépagement qui avait fait vivre des générations, lui en substituer un autre plus contraignant avec l'espoir d'une meilleure rentabilité ne serait pas chose aisée.

### **Des avancées déterminantes**

On était en 1966, on disait souvent : « Les caves ne bougent pas ». On sentait bien que le déclic ne pouvait venir que de ces dernières. C'est alors qu'un événement capital allait intervenir en cette fin de décennie : la création de l'UCOVA (Union des Coopératives Viticoles de l'Ardèche) à Ruoms en 1967.

Malgré le poids de la coopération, il y avait des viticulteurs réticents à cette politique de qualité. Les tiraillements pouvaient se passer aussi en famille, quand le père était en désaccord avec le fils qui voulait se lancer dans l'aventure.

### **Un médiateur**

Contrairement à d'autres productions, la vigne est très réglementée. Les viticulteurs sont soumis à un cadastre viticole. On ne peut pas planter librement. Il faut des droits. Bon nombre de viticulteurs n'étaient pas en règle avec leur cadastre viticole. Et c'était un lourd handicap. C'est à ce niveau-là que Marc Authelin joua un rôle de médiateur entre les services de l'administration et la profession. Président du GVA, avec talent et générosité, il se dévoua pour régulariser les situations de très nombreux viticulteurs. Le milieu viticole peut lui être reconnaissant, lui qui dans sa maison de Sauveplantade, de jour comme de nuit, en assurant ce travail de l'ombre, a débloqué la situation de nombreuses personnes et rendu un service immense à la viticulture.

### **Micro-vinification et production de plants greffés soudés**

Après la première micro-vinification à Vinezac en 1970, la Chambre d'Agriculture investit dans du matériel de micro-vinification et s'installa à la cave de Vogüé. Elle délégua son technicien Georges Champetier dont la mission consistait à tester les différents types de cépages implantés en Basse-Ardèche et en Cévennes.

Alors que beaucoup de viticulteurs s'approvisionnaient sur le marché de Carpentras, le Syndicat Viti-Sélection fut créé en 1973 sous la présidence de Louis Délichère. En très peu de temps, il allait devenir le distributeur principal de plants de vigne en Ardèche sous le label « Sélection garantie Ardèche », en collaboration avec les pépiniéristes-transformateurs ardéchois et drômois. En 1969, 400 000 plants étaient produits, les premiers Gamay, associés à Syrah, Cinsault, Grenache. A titre expérimental, les premiers cépages bordelais étaient greffés à Grospierres pour le Cabernet Sauvignon, Cabernet franc et Merlot, plus tard le Chatus cévenol et le Pinot noir.

A partir des années 1980, ce fut l'arrivée des cépages blancs de haute notoriété, le Chardonnay, cépage bourguignon, grâce aux accords UCOVA - Louis Latour, le Viognier, venu de Condrieu, et le Sauvignon blanc du Val de Loire. »

Henri Vendran conclut son propos, en citant Louis Délichère, quelque temps avant sa mort, qui lui disait au cours d'une discussion : « *Il a fallu s'accrocher et heureusement qu'on a tenu bon. Je vois qu'aujourd'hui, la viticulture a choisi le bon chemin* ».

## **LA COOPERATION VITI-VINICOLE EN ARDECHE**

### **Entre la fin de la guerre et la création de l'Union L'histoire des caves coopératives vinicoles**

On définit le mouvement coopératif à son début comme étant essentiellement un instrument créé dans le cadre d'un idéal mutualiste, pour offrir à la moyenne et petite propriété familiale des conditions d'exploitation viticole qu'elle ne pouvait pas, à elle seule, s'offrir, tout en lui permettant de survivre face aux crises vécues à toutes les époques. La cave coopérative a joué au départ un rôle avant tout technique en permettant grâce à ses moyens une bonne vinification, le logement et la conservation du vin. Le viticulteur se voyait ainsi dégagé d'un certain nombre de soucis auxquels la faiblesse de ses moyens matériels ne lui permettait que de faire difficilement face. Enfin l'organisation coopérative permettait l'ébauche d'un pouvoir de discussion face au pouvoir commercial. Aujourd'hui, la coopération viticole exerce une action de portée croissante sur plusieurs plans : la qualité, l'organisation du marché, l'économie et le progrès social.

La coopération vinicole s'est impliquée dans l'amélioration de l'encépagement, voire dans la reconversion du vignoble ; c'était le cas en Ardèche.

Dans le domaine de la recherche et de la qualité, l'Institut Coopératif du Vin créé en 1946 par les caves coopératives du Sud de la France a donné une impulsion au progrès technique des vinifications. Cette politique menée par la coopération porte aujourd'hui ses fruits. Elle est reconnue comme telle par les consommateurs. La coopération vinicole est majoritaire dans les régions de petites et moyennes exploitations. C'est le cas de l'Ardèche et de la Drôme où elle représente plus de 80% des volumes de récolte.

Les disciplines de production et l'organisation d'un marché à dimensions nationales et à l'exportation ont été des éléments moteurs dans notre région de la vallée du Rhône où les deux unités leader se situent pour l'une, dans la Drôme, pour l'autre, dans l'Ardèche. Le Cellier des Dauphins est l'enseigne majeure des Côtes du Rhône, et l'UVICA Vignerons ardéchois est la pièce maîtresse des vins de pays des Coteaux de l'Ardèche et des vins AOC Côtes du Vivarais.

Il nous a été donné de consulter les archives de la Fédération des Caves Coopératives de l'Ardèche dont les premiers écrits consignés sur registre datent de 1945. La première cave coopérative vit le jour à Or-

gnac en 1924 et en 1930 on dénombrait dix-sept coopératives viticoles. Durant cette brève période de six années, on se doit de souligner la prise de conscience des viticulteurs portée par le vent de la coopération au rythme de trois coopératives par an. L'élan fut stoppé par la déclaration de guerre en 1939. La dernière vague vit le jour dans les années 1950 pour atteindre dix ans plus tard trente-huit caves coopératives. Voici quelques chiffres significatifs en 1960 : un volume de vinification de 1 140 000 hl récoltés par 10 400 viticulteurs.

La guerre n'est pas achevée quand eut lieu le 20 janvier 1945 la première assemblée générale de la Fédération des Caves Coopératives sous la présidence d'Alphonse Thibon, président de la cave de Beaulieu. Ce fut une assemblée chargée d'émotion où, après cinq ans, les dirigeants viticoles avaient la satisfaction de se retrouver et de voir se lever l'air de la Liberté.

Il faut se mettre dans l'esprit de cette époque de fin de guerre pour saisir l'opportunité des vœux qui sont émis par l'assemblée : le prix du vin est fixé par l'administration. Le représentant du « Ravitaillement » explique les marges commerciales. Le vin fait partie des nécessités alimentaires. Nous sommes dans la période proche de la fin de guerre, trois mois avant le 8 mai 1945. On a vécu dans l'angoisse et la douleur, maintenant on vit dans l'espérance.

L'assemblée mandate son président Alphonse Thibon pour l'important congrès de la Confédération Générale de l'Agriculture (CGA), le 17 février 1945. Avant de clôturer l'assemblée, Henri Ageron donne des informations sur les activités de la distillerie coopérative.

Vingt ans après, l'indépendance de l'Algérie dont les vins capiteux permettaient d'écouler en vins de

coupage les vins d'hybrides ardéchois qui titraient au mieux 10°, avait soulevé d'autres problèmes. M. Ramus, directeur départemental de l'Agriculture, déclarait qu'une orientation vers des produits de qualité était indispensable. Il ajoutait que le dossier viticole était le plus difficile de tous les problèmes du département de l'Ardèche. Roger Champetier, président de la Fédération, évoquait le problème humain conséquence des problèmes viticoles et réclamait des primes de reconversion de l'encépagement.

Au retard pris dans l'évolution de l'encépagement se greffe le contentieux viticole de plantations illicites. L'administration fiscale menace de bloquer la sortie des vins. Les procès sont légion. En 1965, la Fédération des caves est saisie par la SNCF qui fait des propositions pour l'éventualité d'un centre de stockage sur le site de Vogüé gare, sans suite.

L'année 1966 aura été l'année de toutes les inquiétudes, et en même temps le creuset des réflexions les plus profondes pour l'orientation de la viticulture ardéchoise.

Dans le même temps où la Chambre d'Agriculture mettait en place les champs d'essais, préludes aux futurs cépages nobles, Grenache, Syrah, Cinsault, l'organisation commerciale commune allait prendre en main la mise sur le marché. L'Union des Caves Coopératives Viticoles de l'Ardèche (UCOVA) naquit le 24 février 1967 sous la présidence de Roger Champetier. Structure modeste au départ sous la forme d'un bureau de ventes hébergé par le Crédit Agricole à Ruoms, elle ne regroupait que huit caves coopératives sur trente-huit en Ardèche (Largentière, Ruoms, Saint-André-de-Cruzières, Saint-Remèze, Vinezac, Viviers, Vogüé, Bourg-Saint-Andéol). C'était l'envol de ce qui deviendra dix ans plus tard UVICA Vignerons Ardéchois avec la quasi-totalité des caves coopératives de l'Ardèche.

On lira pour une connaissance approfondie de l'évolution de la viticulture en Ardèche l'ouvrage de Guy Boyer et Jacky Reyne :

***Le renouveau du vignoble en Ardèche  
autour des grappes de la renaissance***

éd. La Mirandole, 344 p., 2005